VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

Grandes Valeurs

Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie, Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3230

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse. Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,061.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 813 rue de la Commune.

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine séance de la cour le 25 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, formant le coin des rues Dupré et St-Philippe et Bellechasse, mesurant 37 pieds 8 pouces et 4 lignes de face la rue Dupré sur 53 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue St Philippe, 60 pieds et 4 lignes sur la rue Bellechasse, et 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St-Philippe et Bellechasse, mesurant 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St Philippe, 65 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot A, 76 pieds 3 pouces sur la ligne du lot C et 24 pieds de largeur sur la ligne du fond et face sur la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, mesurant 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St Philippe 76 pieds 3 pouces sur le côté du lot B, 86 pieds 3 pouces sur la ligne opposée, et 21 pieds 9 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet 442 borné par l'avenue Hagan et les rues St John, Ursulines et Rendon, mesurant 15 pieds 1 pouce de face à la rue St John, 146 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du No 18, 157 pieds 9 pouces et 6 lignes sur l'autre côté le séparant des lots 8, 9 et 10 et 39 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout d'après un croquis de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 8 mai 1878 annexé à un acte de Joe Duvignaud, notaire, daté du mois d'août le 9, 1889.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres, galerie fermée, galerie de devant, hangar, etc., portant le No 3230 rue St John.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté avril 20, 1866, annexé à un acte de P. Coudrain, daté 5 mai 1866 et mesurant 9 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean sur une profondeur de 66 pieds sur le côté de la Grande Route St Jean et 68 pieds 11 pouces sur le côté de la rue Washington et 15 pieds de largeur dans le fond et secondement une autre portion de terre adjoignant le précédent désigné par le No 2 et mesurant, mesure française, 30 pieds 6 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean, 50 pieds 7 pouces de face sur la Grande Route St-Jean, 62 pieds sur l'autre ligne séparant du lot No 2, 41 pieds 6 pouces sur la ligne du fond perpendiculaire à la Grande Route St-Jean, le tout plus ou moins d'après le plan de Louis Bringier, daté le 24 septembre 1834, annexé à un acte de H. Pedesclaux, daté le 4 octobre 1834. Les améliorations comprennent une bâtisse occupée par une grocerie, un café et un marché privé, une chambre, deux grands appartements, hangar, citerne, etc.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou la rue Port, les rues Washington, Première et St John, et l'intersection de la rue des Ursulines, ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, ledit lot mesurant d'après ledit plan 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Port ou Moss, ou Bayou St Jean, 128 pieds 7 pouces et quatre lignes sur le côté du lot B, et 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ledit lot formant le coin de la rue Moss ou Port ou Bayou St Jean et la rue Washington. Les améliorations comprennent un joli cottage à deux corps de logis, ayant 6 chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., portant les Nos municipaux 1252 et 1254 de la rue du Port et Moss.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers et Fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou Port, les rues Washington, Première et St Jean, ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Port ou Moss ou le Bayou St Jean, 132 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 137 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne du côté opposé et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant une jolie résidence double à un étage ayant 5 chambres, hangar, citerne, latrines, etc., connue comme les Nos municipaux 1248-1250 rue Port ou Moss.

8° Cinq certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 3, 4, 5, 9 et 10 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, lesdits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: Le lot No 12, 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et face sur la rue Dupré de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No 6, 15 pieds 2 pouces 1 ligne de face sur la rue Gayoso, 100 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 7 et 94 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Dumaine, ledit lot faisant l'encoignure des rues Gayoso et Bellechasse; le lot No 7, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6, 82 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, le lot No 8, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté du lot No 7 98 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 9 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond et le lot No 9, 25 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur la rue Bellechasse, 124 pieds 1 pouce de face sur la rue St Philippe sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces sur la ligne du côté du lot No 8, 100 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Termes et conditions — La moitié au plus comptant et le balance à un, deux et trois ans de crédit, à option des acquéreurs, divisés en coupons égaux à la convenance des vendeurs, portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spécial, l'acte de cautionnement contenant la clause non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent hommage d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses sans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et de transférer la police aux porteurs desdits billets, d'assurer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de revenu sur les actes de vente et déposer avec l'adjudicateur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et assurant du moins moyens qu'à partir du jour où se passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Antoine Dericourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 juil—27—a.ût 3 10 17 24 27

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage comme Placement.

No 2105 rue Douane entre les rues Johnson et Galvez, basse par la rue Bienville.

Dans la succession de Mme Tiberius Schwabe, veuve de Gustave Schwabe.

No 69,017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. orable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 11 juillet 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le numéro 15 et mesurant 28 pieds de face à la rue Douane même mesure dans le fond sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage dans le fond et une boutique et deux chambres sur le devant, connu comme le No 2105 rue Douane, rapportant un revenu de $18 par mois.

Conditions—Une moitié au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans après la date de l'adjudication portant intérêt au taux de huit p cr cent par an de ladit date jusqu'au paiement. Devant être garanti par lien de vendeur, hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et pénalité. L'acquéreur, devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1902 en plus du montant de l'adjudication et devant faire un dépôt de 10 0/0 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant Busière Rouss, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Oscar Schreiber, avocat,
Bureau, 215 rue Carondelet.

17 juil—17 20 27—août 3 10 17 19

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE,

Nos 3825 et 3827 rue Baronne,

Coin de la rue Général Taylor.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—JEUDI, le 21 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dossier No 68,004, dans l'affaire de la succession Gerhardt Pohlmann, à l'enchère publique il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Général Taylor et Peniston et mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne et sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue Général Taylor et formant l'encoignure des rues Général Taylor et Baronne. Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 3825 et 3827 rue Baronne.

Termes et Conditions Un tiers au plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur à 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant en plus les taxes pour 1902, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 juil—20 27—août 3 10 17 21

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.

Prix, 25 et 50 cents.

En vente dans toutes les pharmacies.

1 nov 1901—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Selariet als.

No 67,587—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Selari, No 61,794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposante magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Dauane et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Dauane, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Dauane et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauane, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1872, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant C. T. Somist, notaire, le 1er mars 1872, 59 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauane et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, ancien voyer de ville, daté le 27 mai 1855, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1855, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Dauane, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété par quelques-uns de nos plus grands marchands dominant les rues et valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en l'est endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Habacher & Co., Solari, W. G. Tebbenit, Montaldoue, McInery, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic surgissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques îlots de la rue du Canal il n'existe pas un autre îlet sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport, ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,890 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet bornés par les rues Tchoupitoulas, (ou Levée), Water, Serapure et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 136 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapure, et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 12) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces 76 face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapure de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit et No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapure et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapure, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Serapure, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Waters, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapure et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Boisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 28 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Serapure, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes: Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapure, le divisant du terrain No 1 (ou 8); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1852, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

pieds 4 pouces 1/3 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. La gain ainsi dans le transport est énorme. C'est ainsi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hautes chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avoir des propriétés de ce genre est très brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,296 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde avec vastes terrains, No 2015 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salons à arches, chambre de réception, librairie, salle à manger, lavabo, lieux d'aisance en porcelaine, office butler, cuisine, cave, galeries sur la façade et dans le fond au rez de chaussée; vestibule neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre boisée en cèdre et galerie sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau du fleuve. Les chambres sont admirablement tapissées et finies en bois huilé, foyers en tuiles, mantaux de cheminées et cadrans en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Joséphine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Reisenstein le 6 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 33 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine; de la s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, il a une autre ou deuxième profondeur de 52 pieds, et mesurant 30 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurent ensemble 66 pieds de face à l'avenue St Charles, 173 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Joséphine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de la une deuxième profondeur de 52 pieds (ou 172 pieds profondeur totale) à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 58 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Les terrains sont tracés en promenades, jardin gazon, arbres fruitiers et embrageux sur le côté supérieur est l'entrée pour voiture.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur le bas de l'avenue. Quiconque désire un home confortable, agréable et admirablement bien fini, fera bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart au plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un ordre de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent hommaires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les amélioration devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et assurant les timbres de Revenu intérieur à leur charge. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant N. E. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan avocats pour les plaignants.
FENNER HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs.
McCLOSKEY & BENEDICT, avocats.

29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, le 14 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 7 juillet 1902 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Herman Stenzel, No 67,373 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 49, borné par les rues Ann, Esther et Walnut et la ligne supérieure du Parc Audubon, anciennement appelée Propriété Fenchet, laquelle propriété mesure, plus ou moins, cinquante trois pieds de face à la rue Ann par cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du parc Audubon et la rue Walnut et cinquante huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond. Mais la vraie mesure de laquelle portion de terre est maintenant contenu en dedans de la ligne du parc Audubon et la rue Walnut.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.

13 juil—13 20 27—août 3 10 14

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Deuxième District

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rochblave,

Ilet Hôpital, Tonti et Ursulines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902,

A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 68,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en ceci décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 33 pieds de face à la rue Rochblave sur 96 pieds plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contiguë à cela et mesurant 10 pieds de face à la rue Rochblave sur 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902 payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
203 rue Baronne.

25 juil—25 27—août 3 10 17 24 26

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEBREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Premier District.

La Grande Résidence de Valeur à trois étages en briques avec mansarde, No 742 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Un Site Commercial de Valeur,

La Portion de Terre de Choix à l'encoignure des rues Girod et Commerce

Succession de P. H. Skidmore.

No 67,379 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., à cela appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 162, borné par les rues Magasins, Camp, Girod et Julie, désigné comme les Nos 23, et mesurant en mesure américaine trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante dix pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande résidence en briques avec mansarde à trois étages, bien située, confortablement subdivisée, connue comme le No 742 rue du Camp, contenant environ 20 chambres, etc., bâtisses en briques dans le fond, cour pavée, etc. Cette propriété de valeur peut servir comme emplacement commercial au rez-de-chaussée et comme résidence au dessus, ayant entrée et vestibule séparés. Elle est contiguë à la manufacture de bottes de cigares de Hernsheim, rue du Camp, et court vers et est contiguë à la Consumer's Ice Co. et la bâtisse de la succursale de la American Tobacco Co de Hernsheim dans le fond. Un splendide placement.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 61, borné par les rues Nouvelle Levée, Girod, Commerce et Lafayette, mesurant en mesure anglaise trente-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur et façade à la rue Commerce de quatre-vingt-cinq pieds, onze pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan par C. A. De Armas et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Cette propriété de valeur est dans le centre commercial et vis-à-vis des bar ness de la "N. J. Long Cooperage Co.", près de l'entrepôt Texas, etc.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Actes de vente et les timbres du revenu des E.-U. au frais des acquéreurs, pardevant Fred Deibel, notaire; un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 juil—19 20 27—août 3 10 17 19

Pupitres couverts à coulisses et autres. Coffre-fort en fer. Armoires de bureau. Cuivres, Tables et divers objets de bureau.

—ALSO—

Un gr